

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2023

Présents: DAMOUR Christophe, BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, MARTINAUD Éric,

MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

<u>Absent</u>: DELORME-LEWIS Véronique

Secrétaire: DAMOUR Christophe

<u>Délibération 1</u>: Création d'un poste d'agent recenseur

Dans le cadre de la campagne de recensement de la population en janvier/février 2024, il s'avère nécessaire d'ouvrir un emploi de non titulaire d'agent recenseur et d'en définir la rémunération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'ouvrir un poste d'agent recenseur de mi-janvier à mi-février auquel sera attribué une rémunération de 500 € net. La candidature de Mme Maïtée CHAPELLON pour ce poste a été retenue par la mairie.

<u>Délibération 2</u>: Adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Elle permet des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre des gestionnaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adopter la nomenclature M57 développée, à compter du 1er janvier 2024.

<u>Débat</u> : Dé-transfert de la compétence voirie par la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux derniers conseils communautaires et aux réunions de travail consacrées à la stratégie financière, la restitution aux communes de la compétence voirie est envisagée. La compensation financière pour les communes se limitera à l'annulation des attributions de compensation relative à la voirie afin d'aider la CdC à reconstituer sa capacité d'autofinancement.

Cette restitution de compétence doit faire l'objet d'un rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT), qui devra ensuite être adopté par le conseil communautaire et par les conseils municipaux.

Si elle est adoptée, les communes devront donc trouver des ressources supplémentaires pour financer les travaux nécessaires à l'entretien de la voirie communale.

Information: Vente de la friche Holden à Mme et M. Montauban

La vente du terrain situé au 2 rue Saint-Laurent (friche Holden) à Mme et M. Montauban a été signée avec l'office notarial Jonz'Acte le 27 septembre 2023 pour un montant de 7 956.52 €, correspondant au prix d'achat et aux frais engagés pour l'acquisition.

Questions diverses:

- La battue aux pigeons devrait étre programmée fin octobre/début novembre.
- En vue du ravalement des façades de la mairie et de la salle communale, l'entreprise Montauban et fils a réalisé deux échantillons. Après débat, le Conseil Municipal décide d'opter pour l'échantillon de droite (le plus granuleux).

La prochaine réunion est programmée le 6 novembre 2023, à 20H.

Clôture de la séance à 22h30